



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Le sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf février deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Alain COURBOU, maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Christian PIERRETON, Marie-Pierre CUTIVET, Slim SOUABNI, Adeline BEAUFILS, Catherine GEVAUX, Brice GUILLOUD, Thierry MARISCAL, Jacques FAVRE, Thibault MANTELET, Marie-France THEVENET, David GIMENEZ, Pierre LEBRUN, David LEFEBVRE.

Absent-e-s :

Excusé-e-s : Corinne PIERREVILLE, Véronique WATT, Lucie CHAPELLE

Procuration(s) : Corinne PIERREVILLE à Alain COURBOU, Véronique WATT à Thibault MANTELET, Lucie CHAPELLE à Marie-Pierre CUTIVET.

Nadine RICHARD-BEAUMONT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal est préparé par Nathalie VIALET et validé par Nadine RICHARD-BEAUMONT désignée secrétaire de séance.

Les membres présents étant au nombre de 15 à l'ouverture de séance sur un nombre de 18 conseillers en exercice, le quorum est atteint.

Pierre LEBRUN arrive à 19H15

L'ordre du jour a été fixé comme suit :

0. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2024
1. Demande de subvention à la « Région Rhône-Alpes » pour le dossier de construction de sanitaires au plateau d'Orgères.
2. Mandat au centre de gestion de l'Isère dans le cadre du lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025.
3. Ecritures en non-valeurs à la demande de la Trésorerie pour 1.40 euros et 851.50 euros pour des créances irrécouvrables ou éteintes.
4. Convention de participation financière proposée par la ville de Bourgoin-Jallieu pour un enfant fréquentant la classe ULIS de l'école Simone Veil de Bourgoin-Jallieu.
5. Proposition d'adhésion à l'AFEI, association des femmes élues de l'Isère.

Le maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 janvier transmis pour lecture.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

Point 1 : demande de subvention à la « Région Rhône-Alpes » pour le dossier de construction de sanitaires sur le plateau d'Orgères.

Le maire rappelle le projet de construction d'un « bloc sanitaires » prévu sur le plateau d'Orgères dans le but d'éviter la location de modules lors des événements organisés sur place (fête de la Saint-Jean, concours de boules, kermesse, animation Sou des écoles etc...)

Ces travaux qui représentent un coût approximatif de 60 000 euros hors taxes (mobiliier et raccordement au réseau) devront faire l'objet d'une demande de subvention afin de limiter l'investissement communal.

Un dossier complet sera déposé auprès de la « Région Rhône-Alpes ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

En marge de ce point, la question de l'accès des Personnes à Mobilité Réduite au site est soulevée et devra être réexaminée dès que possible.

Point 2 : Mandat au Centre de Gestion de l'Isère dans le cadre du lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

Le maire informe que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Il est proposé de donner mandat au CDG38 dans le cadre du lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'une convention de participation.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Point 3 : Ecritures en non-valeurs à la demande de la Trésorerie pour 1.40 et 851.50 euros pour des créances irrécouvrables ou éteintes.

Le maire évoque le courrier reçu de la trésorerie le 13 février dernier concernant une liste de pièces en non-valeurs, pour laquelle il est nécessaire de prévoir deux écritures au budget primitif 2024 pour régulariser ces créances irrécouvrables ou éteintes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Point 4 : Convention de participation financière proposée par la ville de Bourgoin-Jallieu pour un enfant fréquentant la classe ULIS de l'école Simone Veil de BOURGOIN-JALLIEU

Le maire donne lecture du courrier de la Ville de Bourgoin-Jallieu qui informe la collectivité de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN qu'un enfant dont l'un des deux parents est domicilié sur la commune compte parmi les effectifs de la classe ULIS de l'école Simone Veil de BOURGOIN-JALLIEU.

La ville de BOURGOIN-JALLIEU a validé, par délibération, le montant du coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 1066,10 euros.

L'enfant étant en garde alternée, la commune de ST-JEAN-DE-SOUDAIN contribuera à hauteur de la moitié des charges énoncées, soit 533,05 euros.

Une convention sera signée par le maire.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Point 5 : Adhésion à l'AFEI, association des femmes élues de l'Isère

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'association des femmes élues de l'Isère (AFEI) qui sollicite la commune dans le cadre d'une adhésion pour l'année 2024.

Cette association est un réseau d'élues de l'Isère qui a pour mission notamment de faciliter l'exercice des mandats locaux et nationaux. Cette association pluraliste de mise en réseau d'élues de toutes les collectivités et assemblées de l'Isère, vise à faciliter l'exercice des missions des élues par une information sociale, politique, civique.

Après discussions, et en réponse à la question : l'assemblée délibérante décide-t-elle d'adhérer à l'association, le vote est le suivant :

0 pour

8 contre

9 abstentions

Au vu de ce vote, il est décidé de ne pas adhérer à l'association AFEI.

Délibération non adoptée

Questions diverses :

- Le maire donne lecture du courrier du groupe SACPA sur les tarifs TTC appliqués au 1^{er} janvier 2024 aux particuliers pour la restitution d'un animal.

Forfait fourrière	97.00
Identification puce électronique	75.00

Il rappelle la convention qui lie la commune à la SACPA et les conditions d'exercice de récupération d'animaux domestiques errants sur la voie publique, le tarif est de 0,929 euros par habitant soit 1500,34 euros pour 1615 habitants.

- Demande du concours des référents sécurité de la gendarmerie (Cellule de Protection Technique contre la Malveillance) pour une étude portant sur l'axe de circulation « Route de la Bourbre », entre la D 1006 et la RD 51. Dans ce cadre, des caméras de vidéoprotection pourraient être mises en place par la commune. Cette analyse est gratuite et sans engagement.
- Opération « ZA EnR » (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) désignation des zones dans le PLUi
Dans un contexte où l'approvisionnement énergétique est incertain et les prix de l'énergie très fluctuants, la France souhaite relocaliser la production énergétique en développant les énergies renouvelables. En effet, produire renouvelable, c'est produire local. C'est aussi disposer de sources d'énergie inépuisable (le soleil, le vent, la chaleur du sol), moins impactantes pour la nature et pour le climat.
Dans ce cadre, la loi du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER) demande aux élus et aux habitants des communes d'identifier, sur leur territoire, les zones où il semble d'intérêt et pertinent d'implanter des projets d'énergies renouvelables.
Photovoltaïque, solaire thermique, éolien, géothermie, hydroélectricité, méthanisation, réseaux de chaleur... sont ainsi au cœur du sujet : quelles énergies renouvelables, demain, sur ma commune ?
Une réunion publique de concertation est organisée sous l'égide de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné le lundi 18 mars à 18h30 à Sainte-Blandine (salle multi-activités, 16 chemin de l'étang).
- Information sur l'avancement de la campagne d'adressage
Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes, article 169 de la loi N°2022-217 du 21/02/2022).
Les lettres associées aux numéros figurant dans les adresses seront proscrites et un courrier sera envoyé aux habitants concernés pour les informer du changement.
- Information sur l'opportunité de la mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf (trafic communication)

Le maire informe de la possibilité pour la commune de bénéficier d'un véhicule neuf fourni par la société TRAFFIC COMMUNICATION entièrement financé par des encarts publicitaires plaqués sur le véhicule.

Après les explications du maire, les avis sont très partagés.

Il s'agit d'un premier contact avec la société et aucune décision n'est prise.

- **Nettoyage de printemps**

Vu le peu d'engouement qu'a suscité le nettoyage de printemps 2023 en termes de participation et le laps de temps très court pour l'organisation de la journée, il est proposé de réaliser ce type d'opération à l'automne 2024.

La date retenue est le **SAMEDI 19 OCTOBRE 2024**.

Les conseillers-es municipaux-ales intéressé-e-s pour composer l'équipe d'organisations sont : Adeline BEAUFILS, Marie-France THEVENET, Marie-Pierre CUTIVET, David LEFEBVRE, Brice GUILLOUD, Pierre LEBRUN, Thibault MANTELET et Christian PIERRETON.

Tour de table :

- **Planning des cérémonies 2024** : afin d'organiser les cérémonies, le maire demande aux conseillers leurs disponibilités afin d'assister l'Officier d'état civil, Maire ou adjoint délégué.

- **Retour sur la formation SYCLUM** sur le compostage des déchets issus de la cantine qui s'est tenue le mercredi 06 mars 2024 en présence des agents du service cantine, du service technique, d'un technicien du SYCLUM, et de Marie-Pierre CUTIVET, adjointe aux affaires scolaires.

Il est rappelé que le compostage représente une contrainte forte pour les services (service de restauration scolaire et service technique sachant que les déchets représentent 15 kg par jour. Marie-Pierre CUTIVET indique que le pain et les serviettes papier ne sont pas compostés.

Des solutions sont préconisées pour éviter trop de gaspillage et sont à mettre en place au fil de l'eau. Une formation a eu lieu également le mercredi 06 mars après-midi à Saint-André-le-Gaz, sur le thème du gaspillage, à destination des agents du service restauration scolaire.

- **Sécurité incendie** : Christian PIERRETON indique qu'il y a lieu de faire le point sur les bornes à incendie. Un travail de répertoriage sera mené avec Brice GUILLOUD, Jacques FAVRE et Christian PIERRETON.

- Jacques FAVRE demande si les habitants de la commune peuvent être formés à l'utilisation des défibrillateurs. Brice GUILLOUD l'informe qu'en tant que pompier, il peut faire une formation pour une dizaine de personnes un samedi matin. Une procédure d'inscription sera mise en place afin de d'organiser une session.

- Pierre LEBRUN demande des nouvelles de l'étude « entrée de ville » - Le maire l'informe qu'à ce jour, les financements ne sont pas définis.

- David GIMENEZ demande des informations sur l'installation de la fibre au quartier du Salérieu. Le maire l'informe, que celle-ci se fait quartier par quartier et que les habitants seront informés au fil de l'eau.

- Nadine RICHARD-BEAUMONT rappelle les événements culturels du mois de mars dans la salle des fêtes :

Le 16 mars, « Contes à danser » proposés par la bibliothèque, animés par des conteuses et Le folk des terres froides

Le 23 mars, représentation théâtrale par la troupe RÈV'AYEZ

Le maire rappelle la prochaine réunion du conseil municipal prévue au 04 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 50

Le maire, Alain COURBOU



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.